

N° 2024-026

**Parc national de La Réunion  
Responsable Communication »**

**Corps/Grade :** Poste de catégorie A ouvert aux agents titulaires de la fonction publique (État, Fonction Publique Territoriale ou Hospitalière), par voie de détachement, pour une durée de 3 ans (renouvelable) ou par contrat pour les personnes non titulaires pour une durée de 3 ans (renouvelable).

**Poste vacant :** dès que possible

**Contexte et organisation**

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons,

Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- Un siège situé à La Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et cinq services techniques ;
- Quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à La Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Saint-Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord)

Contexte du poste

La Charte du Parc national de La Réunion, ainsi que certaines décisions du Conseil d'Administration et du directeur de l'établissement constituent un socle réglementaire sur lequel le Parc national s'appuie pour réglementer les activités en cœur de parc.

En 2020, l'établissement public a engagé une démarche de modernisation de cette réglementation : elle porte sur la consolidation de textes existants, la prise de nouveaux textes, ainsi que la définition et maintenant, la mise en œuvre d'un plan d'action en terme de police administrative.

Le.la chargé.e de mission exerce son activité en lien très étroit avec l'ensemble des services et secteurs de l'établissement.

**Contexte particulier du poste**

Dans le cadre de son projet d'établissement initié en décembre 2017, le Parc national de La Réunion a intégré en 2019 dans son organisation, une cellule en charge de la communication. Celle-ci, est directement rattachée hiérarchiquement au directeur de l'établissement public et composée d'un(e) responsable communication et d'un(e) chargé(e) de communication.

Les éléments structurants d'une nouvelle stratégie de communication ont été identifiés, mais celle-ci reste à construire, à prioriser et à mettre en œuvre. Les outils et supports sont encore à mettre au point, consolider et à déployer tant en matière de communication interne qu'externe. La consolidation des relations avec les médias est également un point important du travail. Enfin un travail sur la signalétique en cœur de Parc demandera une démarche spécifique d'animation à construire en interservices pour construire les partenariats avec les différents gestionnaires et propriétaires de l'espace ; ONF, Département et plus largement avec les collectivités

En sus, la communication du parc national doit prendre en compte deux réalités distinctes :

1. **Le parc national est avant tout un territoire labellisé pour son patrimoine d'exception**, sa charte explicite les orientations et objectifs communs dont se sont dotés les signataires. Le territoire et par ailleurs administré par un certain nombre d'acteurs : communes, EPCI, Département, Région ; il est aussi un territoire habité dans lequel une action efficace n'est possible qu'en s'assurant plus largement l'adhésion des citoyens,
2. Le parc national est aussi un établissement public au service de ce territoire, un acteur parmi d'autres, bien qu'ayant un rôle spécifique qui implique une dimension partenariale forte dans ses actions.

Cela nécessite donc de travailler sur deux registres de communication ; (i) une communication de territoire, (ii) une communication institutionnelle qui devra prendre en compte la dimension partenariale des actions mises en œuvre par l'établissement public (communication projets).

Outre ces deux registres de communication et les aspects communication de crise tournés vers l'extérieur, il faudra également prendre en considération la dimension communication interne de l'établissement.

Il faudra enfin veiller à une bonne articulation avec le service Pédagogie et Sensibilisation des Publics, en charge de la diffusion des connaissances à travers la mise en place d'un certain nombre de médias et être au soutien des autres services pour appuyer la mise en œuvre des projets et diffuser leurs résultats.

## **Finalités du métier/rôle**

Le (la) responsable communication, sous l'autorité hiérarchique du directeur du Parc national de La Réunion et en lien avec les différents services/secteurs, est en charge de la construction de la stratégie de communication dans ces différentes dimensions, est le garant de la mise en œuvre de la stratégie de communication interne et externe. Il (elle) précise, met en œuvre et évalue cette stratégie, il (elle) la fait évoluer en fonction des éléments de contexte.

Le (la) responsable communication, en lien avec le directeur du parc national, assure la mise en œuvre des plans et des outils de communication. Il (elle) anime la programmation, la production et la diffusion des contenus, en organisant la participation des salariés et des personnes ressources du parc national, en se concertant avec ses interlocuteurs des collectivités territoriales, institutions, associations et autres acteurs partenaires du territoire.

Le (la) responsable communication conseille et appuie les cadres, chargés de mission et autres agents du parc national sur la partie communication des dossiers dont ils ont la charge. Il (elle) s'appuie sur eux pour faire remonter les contenus nécessaires à la construction de la communication de l'établissement.

Le (la) responsable communication est responsable hiérarchique du (de la) chargé(e) de communication.

Le (la) responsable communication optimise le budget du service communication. Il (elle) assure la production et la diffusion des outils de communication dans les délais impartis.

## **Position dans l'organisation**

Le (la) responsable communication exerce ses missions auprès du directeur du Parc national de La Réunion, au siège de l'établissement public à La Plaine-des-Palmistes.

Il(elle) exerce son activité sur l'ensemble du périmètre du parc national. Il(elle) peut-être amené(e) à des déplacements en métropole à l'occasion de réunions de travail inter-parcs à l'initiative de l'Office Français pour la Biodiversité.

## **Missions et activités principales**

La mission exige plusieurs niveaux de compétences ; vision globale et sens des priorités pour construire et mettre en œuvre la stratégie de communication (externe et interne), réactivité pour gérer au quotidien les opérations de communication dont la communication de crise, opérationnalité pour concevoir et suivre la réalisation des différents supports et outils :

- Construction de la stratégie de communication interne et externe : proposer et mettre en œuvre la stratégie, l'élaborer des plans de communication thématiques et concevoir des outils, évaluer et adapter régulièrement la stratégie,
- S'articuler avec les responsables de services/secteurs, les chargés de mission et les agents du parc national pour à faciliter la remontée et la diffusion d'informations sur les sujets de communication interne et externe les concernant,
- Appuyer le directeur du parc national quant à la programmation et l'organisation des opérations de relations publiques (inaugurations, manifestations publiques...),
- Développer des relations avec les médias réunionnais, secondairement nationaux : fichier, conception et rédaction des communiqués et dossiers de presse, organisation de campagnes médias, etc.
- Animer la programmation et de la production des outils de communication interne et externe identifiés par la stratégie et inscrits dans le plan de communication, en lien avec les équipes du parc national, les interlocuteurs des collectivités territoriales et des autres acteurs institutionnels du territoire,
- Superviser la construction, gestion amélioration et développement des outils existants (site internet, réseaux sociaux, etc),
- Faire respecter la charte graphique et les identités visuelles,
- Travailler en partenariat avec les gestionnaires et collectivités sur une identité visuelle du cœur de Parc,
- Animation des conventions de partenariats et des accords-cadres de communication,
- Rédiger les cahiers des charges. Élaborer et suivre les marchés et les appels d'offre en matière de communication,
- Manager le service communication,
- Évaluer les besoins de financement de la mission. Gestion du budget du service communication.

## Liens fonctionnels et relationnels

### Au plan hiérarchique

Il/elle est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Parc national de La Réunion.

### Au plan opérationnel et relationnel

En interne, il(elle) assure ses missions en étroite relation technique avec les services et secteurs du parc national. Il(elle) est en lien avec les chargés de mission de l'établissement en fonction de la nature du dossier, avec les chefs de secteurs et les agents de terrain en fonction de la localisation de l'action. Plus généralement, il(elle) a vocation à exercer ses missions de façon transversale.

En externe, il/elle est en lien avec ses interlocuteurs dans les collectivités territoriales, les institutions, les associations et l'ensemble des acteurs du territoire. Il (elle) développe un travail de réseau vis à vis des médias Réunionnais.

## Compétences requises

### Savoirs, connaissances

- Formation supérieure en communication de niveau Bac+5 (universitaire ou ingénieur),
- 10 ans d'expérience professionnelle dans l'univers de la communication (responsable communication en entreprise ou dans une collectivité territoriale, journaliste dans un média, conseil en agence de communication, etc.),
- Expérience attestée dans la conception, la réalisation et la mise en œuvre de plusieurs types de supports de communication, en particulier presse magazine, vidéo, relations médias,
- Connaissance du contexte institutionnel réunionnais. Une connaissance et une pratique professionnelle en lien avec les collectivités territoriales et/ou les acteurs de l'environnement et des dispositifs de protection de la nature serait un plus,
- Connaissance et pratique professionnelle des médias réunionnais (contacts, attentes, méthodes),
- Connaissance de la législation et des réglementations relatives à la communication (droit d'auteur, droit à l'image, droit de la propriété intellectuelle, organisation d'événements, etc). Connaissance des règles des marchés publics,
- Intérêt personnel prononcé pour la nature (faune, flore, habitats naturels), pour la culture, pour la ruralité.

### Savoir-faire, aptitudes

- Pouvoir identifier et comprendre les publics cibles de la communication du parc national. Capacité à les écouter et à restituer en interne leurs perceptions et leurs attentes,
- Pouvoir élaborer une stratégie de communication, la mettre en œuvre et l'adapter. Capacité de raisonnement, d'analyse et de synthèse,
- Créativité, centrée sur les objectifs de communication. La présentation de références serait un plus,
- Écriture de qualité. Rigueur rédactionnelle,
- Capacité à mobiliser et à manager une équipe projet. Capacité à encadrer hors hiérarchie,
- Capacité à manager la création graphique et la production d'outils de communication. Connaissance de la chaîne de production et de diffusion de supports écrits et numérisés,

- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel). Une autonomie sur les outils techniques de la communication serait un plus (PAO, vidéo, photo...),

### **Savoir être, qualités/aptitudes/comportements**

- Aisance relationnelle, habitude du travail en équipe,
- Capacité à développer un réseau de partenaires,
- Capacité d'écoute,
- Initiative, autonomie, organisation, méthode, rigueur,
- Adaptation, réactivité.

### **Évolutions liées au métier**

Les plans de communication sont fortement influencés par les évolutions des programmes d'actions en lien avec les dynamiques territoriales.

### **Conditions et moyens d'exercice**

Le métier nécessite une bonne disponibilité, du fait de déplacements réguliers sur le périmètre du parc.

Le métier nécessite une bonne condition physique du fait d'interventions en extérieur sur le terrain.

### **Conditions d'accès au métier**

Métier accessible aux titulaires de diplômes de niveau II ou expériences équivalentes.

**Localisation du poste :** Siège du Parc national de la Réunion - Plaine des Palmistes

### **Conditions de rémunération :**

- Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire
- Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau.

### **Dossier de candidature et date limite de candidature :**

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae accompagnée de la dernière décision ou arrêté de situation indiciare pour les candidats fonctionnaires est à transmettre

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

**Parc national de La Réunion  
258 rue de la République**

## 97431 LA PLAINE DES PALMISTES

- soit par courriel, avec demande d'accusé de réception, **exclusivement** à l'adresse suivante :  
**[contact-rh@reunion-parcnational.fr](mailto:contact-rh@reunion-parcnational.fr)**

**La date de disponibilité du candidat devra être précisée.**

### **Date limite de candidature :**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **20 août 2024**.

### **Personnes à contacter pour informations :**

Secrétaire général Mariana Bonet : [Mariana.bonet@reunion-parcnational.fr](mailto:Mariana.bonet@reunion-parcnational.fr)